

ACTIVITY ASSESSMENT CHART

Part A: The following questions must be answered prior to an exercise being approved. If the answer to any of the questions in Part A is Yes, then a registered EA may be required. Environmental Officers at the Regional HQ, CSTC, National HQ will be able to determine if an EA is required.

Part A: Assessment Requirement		Yes	No	N/A
1	Will the activity take place within a National Park so that an authorisation under the National Parks Act is required?			
2	Will there be establishment of a temporary field camp for 200 person days or more (200 people for one day or 100 people for 2 days etc)?			
3	Will there be damage to fish habitat due to activities carried out in the water, changing of water levels, soil erosion, vegetation removal, deposit of a harmful substance, or digging within 30 m of a river?			
4	Will there be a field exercise consisting of more than 275 persons and more than 40 vehicles on non-DND land?			
5	Are any permits or licenses required in order to carry out this activity?			
6	Will there be the establishment of a range on non-DND property?			
7	Will there be a construction, renovation, addition to or erection of a building during this activity?			
8	Will there be a naval training exercise of more than 15 vessels?			
9	Will there be the removal or damage of vegetation?			
10	Will there be the destruction of fish by means other than fishing?			
11	Will there be an activity inside a DND training area where the effects have not been previously assessed?			
12	Will the exercise be carried out on non-DND land (such as private land, leased land, provincial parkland, and municipal lands)? (If NO or N/A, go to Part B). If rest of question #12 are not or cannot be answered, do not use the property.			
a	Is there an indication the property has been used for industrial manufacturing?			
b	Are there any POL storage tanks, drums, or containers on site, either above or below ground?			
c	Is there any indication of POL leaks or spills (existing or potential) on site?			
d	Is there any urea formaldehyde insulation, asbestos or PCBs on the grounds or in the buildings on site?			
e	Is there any indication of the improper use, storage or disposal on site of pesticides, chemicals, POL products, explosives, transformers/capacitors, or wastes/garbage/landfills?			
f	Is there any indication that the land contains any environmentally hazardous products or situations that may adversely affect the conduct of the exercise or its participants?			

To be reproduced locally

Part B of the chart serves to indicate where the activity may cause harm to the environment. Answering Yes to any of the questions in part B indicates that you are running the risk of harming the environment. Make sure that you take all precautions that a reasonable person would take to ensure that you protect the environment during the activity.

Part B: Risks		Yes	No	N/A
1	Are the training areas environmentally sensitive (containing bodies of water, endangered animals or plants etc)?			
2	Are there any provincial legislation or regulations, or municipal by-laws which may affect or which may be violated by this activity other than those requiring permits or licenses (such as noise regulations, waste regulations, etc)?			
3	Are there any plans to cross any rivers or streams during the exercise (not including existing structures etc)?			
4	Are you constructing outdoor shelters (including tents, bivouacs, etc)?			
5	Are you bringing any hazardous substances (POL, ammunition, fuel, naphtha, paint, cleaners, abrasives, adhesives, or other chemicals)?			
6	Will you be providing your own latrine (either constructing or using port-a-potties)?			

Part C helps to ensure that all steps are being taken to avoid harm to the environment. If the answer to any of these questions is No, then keep a written record of the justification on file. The written record may be used to help prove due diligence should the need arise.

Part C: Planning		Yes	No	N/A
1	Have arrangements been made to lessen the impact on the environment, where possible?			
2	Have arrangements been made to brief personnel on appropriate topics such as:			
a	exercising due diligence in environmental protection (not trampling plants or littering...)			
b	off limits areas			
c	environmentally sensitive areas and			
d	response to and reporting of environmental accidents?			
3	Have arrangements been made to ensure hazardous substances are clearly labelled?			
4	Have precautions been taken to ensure that hazardous substances are transported, handled, stored and disposed of safely?			
5	Has a plan been developed to respond to spills of any of the hazardous substances brought (including the reporting of the spill)?			
6	Have arrangements been made so that needed tools, equipment, and materials are available to respond to environmental emergencies appropriate to the circumstances of the activity?			
7	Has a spot been designated for refuelling, which is away from water, wetlands etc?			
8	Are there any ranges restrictions pertaining to the environment?			
9	Are provisions made for handling wastes in environmentally responsible ways?			
10	Have arrangements been made to separate contaminated material from recyclable (newspaper, cardboard, white paper, computer paper, aluminium cans, steel cans, and glass)?			
11	Have all applicable contact phone numbers been collected including emergency response teams, regulatory authorities and the Regional Assistant Judge Advocate General.			

To be reproduced locally

TABLEAU D'ÉVALUATION D'UNE ACTIVITÉ

Partie A : On doit répondre aux questions suivantes avant d'autoriser tout exercice. S'il est répondu «Oui » à l'une ou l'autre des questions de la partie A, il se peut qu'une EE enregistrée soit nécessaire. Les officiers de l'environnement du QG régional, du CIEC ou du QG national seront en mesure de déterminer si une EE est nécessaire.

Partie A : Nécessité d'une évaluation		Oui	Non	S/O
1	L'activité aura-t-elle lieu dans un parc national, de sorte qu'une autorisation est requise en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> ?			
2	Établira-t-on un campement de campagne temporaire pour 200 jours-personnes ou plus (soit 200 personnes pour une journée ou 100 personnes pour 2 jours, etc.) ?			
3	L'habitat du poisson sera-t-il endommagé du fait d'activités menées dans l'eau, d'une modification des niveaux d'eau, d'une érosion du sol, d'un enlèvement de végétation, du dépôt d'une substance nuisible ou de travaux de creusage à moins de 30 m d'un cours d'eau ?			
4	Y aura-t-il un exercice de campagne comptant plus de 275 personnes et plus de 40 véhicules sur des terres n'appartenant pas au MDN ?			
5	La réalisation de cette activité exige-t-elle quelque permis ou licence ?			
6	Établira-t-on un champ de tir sur une propriété n'appartenant pas au MDN ?			
7	Y aura-t-il construction, rénovation, érection d'un édifice ou ajout d'une annexe à un édifice au cours de cette activité ?			
8	Y aura-t-il un exercice de formation navale auquel participeront plus de 15 navires ?			
9	Y aura-t-il enlèvement ou endommagement de la végétation ?			
10	Y aura-t-il destruction de poissons par d'autres moyens que la pêche ?			
11	Effectuera-t-on, dans les limites d'une aire d'instruction du MDN, une activité dont les effets n'ont pas précédemment été évalués ?			
12	L'exercice sera-t-il effectué sur des terres n'appartenant pas au MDN (telles un terrain privé, un terrain loué, un parc provincial, des terrains municipaux) ? (Si la réponse est «Non» ou « S/O », passez à la partie B.) Si on ne répond pas ou si on ne peut pas répondre au reste de la question 12, ne pas utiliser cette propriété.			
a	Existe-t-il un indice que la propriété a servi pour la fabrication industrielle ?			
b	Existe-t-il des réservoirs, des barils ou des contenants de produits pétroliers sur le site, au-dessus ou au-dessous du sol ?			
c	Existe-t-il un indice (vérifié ou potentiel) d'écoulement ou de déversement de produits pétroliers sur le site ?			
d	Existe-t-il des traces d'isolant à l'urée de formol, d'amiante ou de BPC sur le terrain ou dans les édifices du site ?			
e	Existe-t-il un indice de l'utilisation, de l'entreposage ou de l'élimination incorrecte sur le site de pesticides, de substances chimiques, de produits pétroliers, d'explosifs, de transformateurs ou condensateurs ou de déchets, d'ordures ou de morts-terrains ?			
f	Existe-t-il un indice que le terrain contient quelque substance dangereuse pour l'environnement ou qu'il est associé à une situation pouvant compromettre l'exercice ou ses participants ?			

A reproduire localement

La **Partie B** du tableau sert à indiquer les façons dont l'activité pourrait nuire à l'environnement. Le fait de répondre «Oui» à l'une ou l'autre des questions de la partie B indique la possibilité d'une menace pour l'environnement. Assurez-vous de prendre toutes les précautions que prendrait une personne raisonnable pour veiller à la protection de l'environnement au cours de l'activité.

Partie B : Risques		Oui	Non	S/O
1	Les zones servant à l'instruction sont-elles écologiquement vulnérables (contenant des nappes d'eau, des espèces animales ou végétales menacées, etc.) ?			
2	Existe-t-il des lois ou des règlements provinciaux ou des règlements municipaux susceptibles d'affecter cette activité ou auxquels elle risque de contrevenir, à l'exception de ceux qui exigent l'obtention de permis ou de licences (comme les règlements sur le bruit ou sur les déchets) ?			
3	Avons-nous planifié la traversée de rivières ou de ruisseaux au cours de l'exercice (indépendamment des structures déjà existantes, telles des ponts) ?			
4	Bâti-t-on des abris extérieurs (y compris des tentes, des bivouacs, etc.) ?			
5	Amène-t-on à cette activité quelque substance dangereuse (PP, munitions, carburant, naphte, peinture, solvants, abrasifs, colles ou autres ingrédients chimiques) ?			
6	Fournirez-vous vos propres latrines (soit des latrines creusées, soit des toilettes portatives) ?			

La **partie C** vous aide à vérifier que toutes les mesures possibles sont prises pour prévenir un tort à l'environnement. S'il est répondu «Non» à l'une ou l'autre de ces questions, conservez par écrit la justification de l'activité. Ce document écrit pourra, au besoin, servir à démontrer qu'il y a eu diligence raisonnable.

Partie C : Planification		Oui	Non	S/O
1	Des dispositions ont-elles été prises pour atténuer, autant que possible, tout impact environnemental ?			
2	A-t-on pris des mesures pour informer le personnel de questions pertinentes, p. ex. :			
a	diligence raisonnable à l'endroit de l'environnement (respect des plantes, rebuts, etc.) ;			
b	zones hors limites ;			
c	zones écologiquement vulnérables ;			
d	intervention en cas d'accident environnemental et rapport ?			
3	A-t-on pris des mesures pour veiller à l'étiquetage explicite des substances dangereuses ?			
4	A-t-on pris des précautions pour s'assurer que les substances dangereuses sont transportées, manipulées, entreposées et éliminées de façon sécuritaire ?			
5	Avons-nous élaboré un plan d'intervention en cas de déversement de l'une ou l'autre des substances dangereuses amenées à l'exercice (y compris le rapport sur le déversement) ?			
6	A-t-on pris des dispositions pour avoir accès aux outils, au matériel et aux matériaux que nécessiterait une urgence environnementale correspondant aux circonstances de l'activité ?			
7	Pour faire le plein de carburant, a-t-on désigné un emplacement qui soit éloigné des nappes d'eau, terres humides, etc. ?			
8	Existe-t-il des restrictions de nature environnementale à la création d'un champ de tir ?			
9	Prend-on des dispositions pour veiller à la manutention des déchets de façon écologiquement judicieuse ?			
10	A-t-on pris des dispositions pour séparer les matériaux contaminés des matériaux recyclables (journaux, carton, papier blanc, papier d'ordinateur, canettes d'aluminium, canettes d'acier, verre) ?			
11	Avons-nous rassemblé tous les numéros de téléphone de contacts pertinents, y compris ceux des équipes d'intervention d'urgence, des autorités réglementaires et de l'assistant régional du juge-avocat général ?			

A reproduire localement